



CONCOURS LE BEURRE ET L'ARGENT DU BEURRE ! GAGNEZ 10 000\$ CHEZ IGA AVEC IGA EN LIGNE

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

1-Le concours «**GAGNEZ 10 000\$ CHEZ IGA AVEC IGA EN LIGNE**» est organisé par Sobeys Capital inc. Il s'adresse à tous les résidents du Québec (à l'exception des habitants des Îles-de-la-Madeleine) et à tous les résidents du Nouveau-Brunswick ainsi que ceux de l'Ontario qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence. Le concours se déroule uniquement sur le site IGA.net du 10 octobre 2019 à 00h00 (HE) au 6 novembre 2019 à 23 h 59 (HE).

1.1 Les employés de Sobeys Capital inc, les employés de ses sociétés affiliées, de ses mandataires et les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés ainsi que les entreprises gouvernementale ne peuvent pas participer au concours.

LE PRIX À GAGNER

2-En participant au concours, vous pourriez remporter 10 000\$ chez IGA selon trois (3) modalités au choix ;

- Le gagnant recevra un lot de 50 cartes-cadeaux valant chacune 200\$ OU
- 10 000\$ sera déposé dans un compte à crédit dans l'IGA de votre choix OU
- Répartition du gain entre les deux modalités précédentes

2.1 Les cartes-cadeaux sont échangeables dans tous les IGA du Québec et du Nouveau-Brunswick (à l'exception des IGA des Îles-de-la-Madeleine).

2.2 Si vous choisissez le compte à crédit, celui-ci sera créé dans l'IGA participant de votre choix. Dans l'éventualité d'un déménagement, la balance pourra être remise en cartes-cadeaux.

2.3 Le Prix ne peut être échangé en tout ou en partie contre de l'argent.

COMMENT PARTICIPER

3-Rendez-vous au :

https://www.iga.net/fr/a_votre_service/concours_iga/concours10000

Effectuez pour 45\$ d'achats et plus* et obtenez une participation au concours. L'utilisateur doit utiliser le code promo lors de sa commande en ligne. Code promo : IGA10K19

3.2 Pour donner droit à une participation au concours, la commande devra avoir été payée et livrée ou cueillie avant le 6 novembre 2019.

AUCUN ACHAT REQUIS. Pour participer sans faire d'achat, rédigez une lettre manuscrite de 50 mots dans laquelle vous nous dites quelle est votre recette d'automne préférée. Inscrivez votre nom, prénom, adresse postale, ville, code postal et votre numéro de téléphone et faites parvenir le tout à : « Concours 10k épicerie en ligne », Sobeys Québec Inc., a/s Olivier Hamel, 11281, boulevard Albert-Hudon, Montréal-Nord (Québec) H1G 3J5. La demande de participation sans achat doit être reçue au plus tard le 1^{ier} novembre 2019. L'oblitération postale en faisant foi.

LE CHOIX DU GAGNANT

4- Le 19 novembre 2019 dans les bureaux de Sobeys Capital inc situés au 11281, avenue Albert-Hudon, à Montréal (QC) nous sélectionnerons au hasard un (1) gagnant parmi toutes les personnes qui auront effectuées pour 45\$ d'achats et plus sur notre site de commande en ligne et qui auront utilisé le code promotionnel.

COMMUNICATION AVEC LE GAGNANT

5-L'aspirant gagnant recevra un courriel lui annonçant qu'il est le finaliste du concours «**GAGNEZ 10 000\$ CHEZ IGA AVEC IGA EN LIGNE**». L'aspirant gagnant aura une semaine pour répondre à ce courriel.

6-Si l'aspirant gagnant ne répond pas au courriel à l'intérieur de ces sept (7) jours, il sera disqualifié et un nouveau tirage sera effectué jusqu'à ce qu'un gagnant soit déterminé.

7-Avant de prendre possession du prix, le gagnant devra :

- 1) Remplir et signer le formulaire d'exonération qu'il recevra par courriel.
- 2) Répondre correctement à une question d'habileté mathématique.
- 3) Nous retourner le formulaire avant le 27 novembre 2019.

Si le gagnant ne respecte pas l'une de ces conditions, il sera disqualifié et un nouveau tirage sera effectué jusqu'à ce qu'un gagnant soit déterminé.

AFFICHAGE DES GAGNANTS

8-Le nom du gagnant sera dévoilé sur le site internet IGA.net, les médias sociaux et dans les infolettres d'IGA.

RÈGLES GÉNÉRALES

9-Aucune responsabilité ne sera assumée pour toute panne du site Web durant la promotion ou pour tout problème ou mauvais fonctionnement technique d'un réseau ou des lignes téléphoniques, systèmes informatiques en ligne, serveurs, fournisseurs d'accès, équipement informatique, logiciel ni pour toute participation électronique, en ligne ou par internet non reçue par Sobeys Capital inc par suite de problèmes techniques ou d'embouteillage sur internet ou sur tout site Web, ou toute combinaison de ces situations, y compris tout dommage à l'ordinateur de la personne participante ou de toute autre personne découlant de la participation ou du téléchargement de tout matériel relié au concours.

10-Sobeys Capital inc se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler ou de suspendre la composante électronique du concours dans le cas où un virus, un bogue ou tout autre facteur indépendant de la volonté de Sobeys Capital inc, entraverait la sécurité ou la bonne gestion du concours. Toute tentative visant à endommager délibérément tout site Web ou à miner l'exécution légitime de ce concours est une infraction aux codes criminel et civil et, dans pareil cas, Sobeys Capital inc se réserve le droit d'exercer un recours et de réclamer des dommages et intérêts conformément à la loi, y compris une poursuite au criminel. Les participations sont sujettes à vérification et seront déclarées nulles si elles sont illisibles, reproduites par procédé mécanique, endommagées, contrefaites, falsifiées, altérées ou manipulées de quelque façon que ce soit.

11-Ce concours est assujetti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Les décisions de l'Organisateur du concours sont finales en ce qui a trait à tous les aspects du concours.

12-En participant au présent concours, la personne gagnante accepte que son nom, lieu de résidence, voix, image, photographie et déclarations relatives au prix soient utilisées à des fins publicitaires, sans contrepartie financière.

13-Aux fins du présent concours, le participant est la personne dont l'adresse électronique a été utilisée pour la participation. C'est à cette personne que sera remis le prix, le cas échéant.

14-Ce concours est géré par Sobeys Capital inc.

15-Un différend quant à l'organisation ou à la conduite de cette promotion peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit réglé. Un différend quant à la distribution des prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de régler celui-ci de façon équitable.

16-Le présent Concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Toute question, tout commentaire ou toute plainte concernant le Concours doit être soumis à l'Organisateur du Concours directement et non à Facebook. Facebook ainsi que l'ensemble de ses sociétés, affiliés, administrateurs, dirigeants, agents et employés ne sont pas responsables de toute réclamation découlant du Concours, du ou des Prix et/ou de l'Organisateur de ce Concours ou s'y rapportant. Toutefois, en participant à ce

Concours, tout participant s'engage à respecter les conditions et modalités d'utilisation, contrats, autres politiques et/ou lignes directrices régissant la plateforme Facebook et dégage de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, le partenaire, toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlées par ou liées à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotions, leurs employés, agents et représentants de tous dommages qu'il pourrait subir en raison de l'utilisation de cette plateforme.